



Signataire : Alberto Velasco

Date de dépôt : 28 février 2023

Question écrite urgente

Nombre de taxations d'office

Il semble qu'un nombre assez conséquent de personnes, physiques et morales, assujetties à l'impôt dans notre canton ne remplissent pas leur devoir d'informer l'administration fiscale sur leurs revenus et se voient, ainsi, imposer une taxation d'office.

Parmi les personnes physiques figureraient notamment des fonctionnaires ! Alors qu'en tant que personnel de l'administration cantonale ils ont un devoir d'exemplarité !

Mes questions sont les suivantes :

- ***Quel est le nombre de personnes morales qui sont taxées d'office, et quelle est la répartition de leurs revenus ?***
- ***Quel est le nombre de personnes physiques qui sont taxées d'office, et quelle est la répartition de leurs revenus ?***
- ***Quel est le nombre de fonctionnaires qui sont taxés d'office, et quelle est la répartition de leurs revenus ?***